

Liberté Égalité Fraternité

# DISPOSITIF DE MESURE DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Mesurer l'artificialisation pour atteindre la sobriété foncière

Réunion Clôture déploiement OCS GE Pays de Loire 6 décembre 2024

Pascal LORY – Conseiller information géographique et spatiale auprès du DGALN

DGALN 1 2023



#### AGENDAS REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

❖ 07/2018: Plan Biodiversité (-> SNB), action 7 sur la mesure de l'artificialisation et 10 sur le ZAN,









❖ 10/2020 : OCS GE lauréat du fond de transformation de l'action publique (FTAP) dans le cadre de l'observatoire de l'artificialisation,



• 07/2021: Prototypage sur Arcachon terminé,

DGALN 2 2024



#### AGENDAS REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES

• 08/2021: Loi Climat & Résilience, définition de l'artificialisation,





2021 à 2022 : Tests de mesure de l'artificialisation des sols,





• 01/2022: Premier diagnostic MonDiagArtif,

❖ 29/04/2022 : Premier décret nomenclature de l'artificialisation,



• 06/2022 : Production du Gers, département Pilote OCSGE,

DGALN 3 2024



Fraternité

#### AGENDAS REGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES





- ❖ 09/2022 : Rodage de la chaîne de production industrielle OCSGE et mise en production de 2 millésimes M1 et M2 par département,
- 12/2022 : Avis conforme DINUM, entrée OCS GE panorama des Grands projets numériques de l'Etat 06/2023,
- ❖ 07/2023 : Loi dite ZAN, calendrier, Conférences de gouvernance, PENE...
- ❖ 27/11/2023 : 2ème décret nomenclature de l'artificialisation, 10 catégories et seuils,







• 09/2025 : Fin du projet initial OCSGE, et premières productions de M3...

DGALN 4 2024



#### UN PROJET OCS GE AMBITIEUX ET INNOVANT

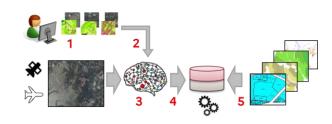
#### Défis au regard des productions antérieures d'OCS :

- Réduire fortement les coûts de production,
- Accélérer le rythme de production et de mise à jour,
- Offrir à tous une couverture OCS gratuite et de qualité du territoire.



#### Aujourd'hui:

- > Rythme de production nominal, intégrant les signalements utilisateurs.
- > OCSGE agile et adaptable au cadre législatif et réglementaire.



#### Pour y répondre :

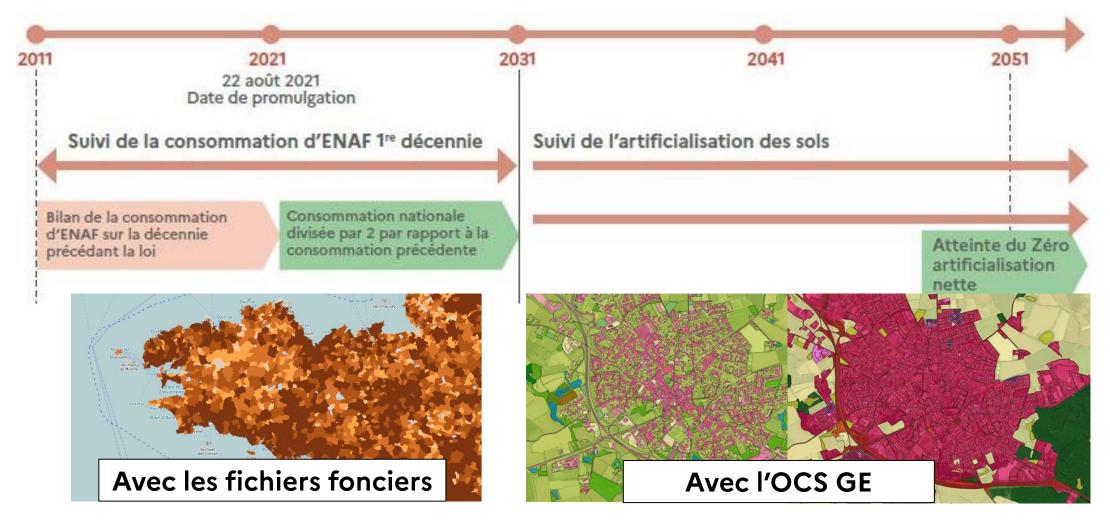
- Processus très innovant de classification couverture/usage des sols par IA, et automatisation de la chaine de production.
- Mise place d'un espace collaboratif pour les corrections.





# AGENDAS DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS







	Catégorie de surface	Exemples (non exhaustifs)
Surfaces artificialisées	1º Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti (construction, aménagement, ouvrages ou installations).	Bâtiment (y compris ceux agricoles, informels)
	2º Surfaces dont les sols sont imperméabilisés en raison d'un revêtement (artificiel, asphalté, bétonné, couvert de pavés ou de dalles)	Parking goudronné, route goudronnée
	3° Surfaces partiellement ou totalement perméables dont les sols sont stabilisés et compactés ou recouverts de matériaux minéraux, ou dont les sols sont constitués de matériaux composites (couverture hétérogène et artificielle avec un mélange de matériaux non minéraux).	Voie ferrée (rails et ballast), chemins décharge
	4° Surfaces à usage résidentiel, de production secondaire ou tertiaire, ou d'infrastructures notamment de transport ou de logistique, dont les sols sont couverts par une végétation herbacée (**).	Pelouses de jardin résidentiel, aux abords d'une infrastructure de transport, d'une industrie, d'une zone commerciale, de bureaux
	5° Surfaces entrant dans les catégories 1° à 4°, qui sont en chantier ou en état d'abandon.	Friches bâties, bases chantier, constructions ou aménagements en cours
Surfaces non artificialisées	6° Surfaces naturelles dont les sols sont soit nus (sable, galets, rochers, pierres ou tout autre matériau minéral, y compris les surfaces d'activités extractives de matériaux en exploitation) soit couverts en permanence d'eau, de neige ou de glace.	Plan d'eau, cours d'eau, canal, étang lac, plage, carrière en exploitation, glacier
	7° Surfaces à usage de cultures, dont les sols sont soit arables ou végétalisées (agriculture) y compris si ces surfaces sont en friche, soit recouverts d'eau (pêche, aquaculture, saliculture).	Champ agricole, marais salant
	8° Surfaces dont les sols sont végétalisés et à usage sylvicole.	Forêt
	9° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui constituent un habitat naturel.	Prairies, tourbières
	10° Surfaces dont les sols sont végétalisés et qui n'entrent pas dans les catégories précédentes.	Parc ou jardin urbain boisé

<sup>(\*)</sup> Les infrastructures linéaires sont qualifiées à partir d'une largeur minimale de cinq mètres.

- A partir de 2031
- Pas pour les projets
- Pour les documents de planification et d'urbanisme

#### Seuils

50 m² pour le bâti

2 500 m<sup>2</sup> pour les autres catégories de surfaces

5 m de large pour les infrastructures linéaires

### Faculté de qualifier comme « non artificialisés » :

- les « parcs et jardins publics », qu'ils soient boisés ou non;
- les panneaux photovoltaïques au sol qui respectent certains critères (loi C&R + loi AER)

DGALN 7 2024

<sup>(\*\*)</sup> Une surface végétalisée est qualifiée d'herbacée dès lors que moins de vingt-cinq pour cent du couvert végétal est arboré.



### SURFACES ARTIFICIALISÉES EN SEINE ET MARNE



DGALN 8 2023

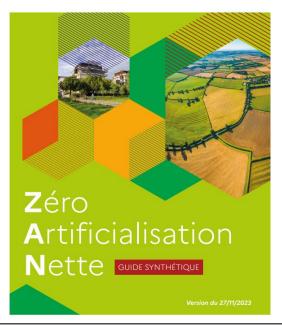


#### RESSOURCES DU PORTAIL

# Le guide synthétique (16 pages)

https://artificialisation.developpe ment-durable.gouv.fr/guidesynthetique-zan

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Libret
figilité
Paternals



Les fascicules (30 à 50 pages chacun)

https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/fascicules-zan

# 1. Définir et mesurer la consommation d'ENAF et l'artificialisation des sols

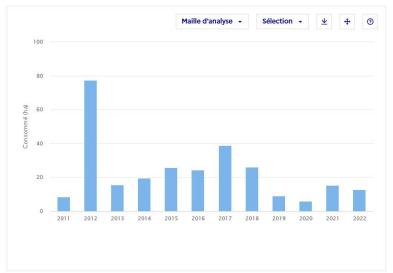
Consommation d'ENAF: doctrine générale + cas spécifiques et **possibilités** de retraitement des données par les collectivités, à leur initiative (ex: ZAC, panneaux photovoltaïques au sol...)

- 2. Planifier la trajectoire ZAN au niveau régional et infrarégional
- 3. Mobiliser les leviers de sobriété foncière (anticipation foncière, densité et nature en ville, recycler les friches, maîtriser l'artificialisation due aux activités économiques...)
- 4. Accompagner les collectivités (ingénierie, outils budgétaires et fiscaux)



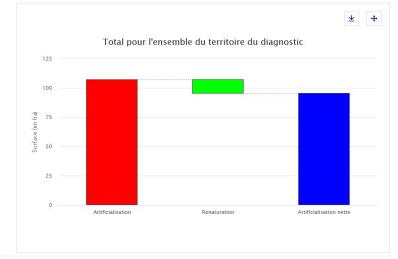
### MÉTRIQUES DE L'ARTIFICIALISATION PAR MonDiagArtif

#### Consommation d'espace annuelle sur le territoire



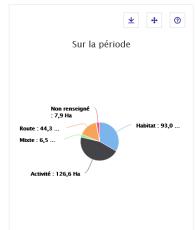


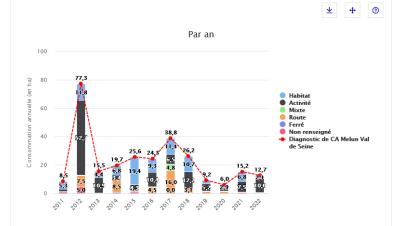
#### Evolution de l'artificialisation entre 2017 et 2021





#### Déterminants de la consommation









### L'OUTILLAGE NUMERIQUE MIS A DISPOSITION

#### Données



Portail de l'artificialisation des sols













### QUEL SCENARIO POUR LES MISES À JOUR À VENIR?

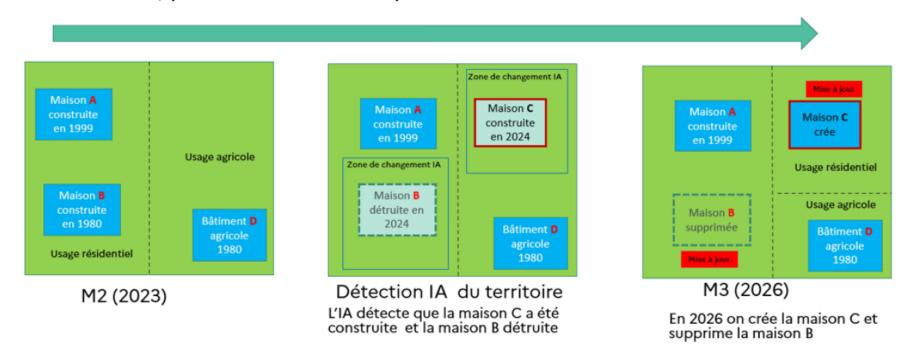




Volet OCSGE

#### Définition de « Mise à jour (MàJ) » Production du 3<sup>ème</sup> millésime par mise à jour

Lorsqu'une évolution est détectée par l'IA sur le terrain, le millésime M3 est créé en copiant le millésime M2, puis en modifiant uniquement les zones où l'évolution a été identifiée.



**DGALN** 



### QUEL SCENARIO POUR LES MISES À JOUR À VENIR?

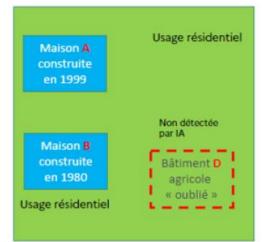




Volet OCSGE

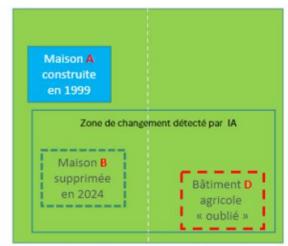
### Définition de Mise à Niveau (MàN) Correction des millésimes précédents

Si une <u>erreur</u> est détectée sur les zones de changement lors de la production du M3 on corrige le M2 et/ou M1



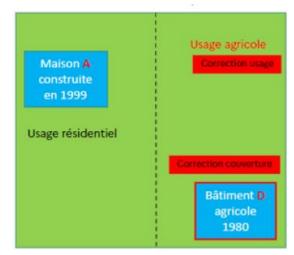
En 2023 le bâtiment D n'a pas été détecté par IA.

M2 (2023)



En 2026 l'IA détecte que le bâtiment D a été oublié et n'est pas dans la base et que la maison B a été supprimée.

Détection des erreurs



En 2026 on corrige les millésimes 2023 et/ou 2021 en créant le bâtiment D oublié en 2023. L'usage est également modifié.

Mise à niveau du M2 (2023)



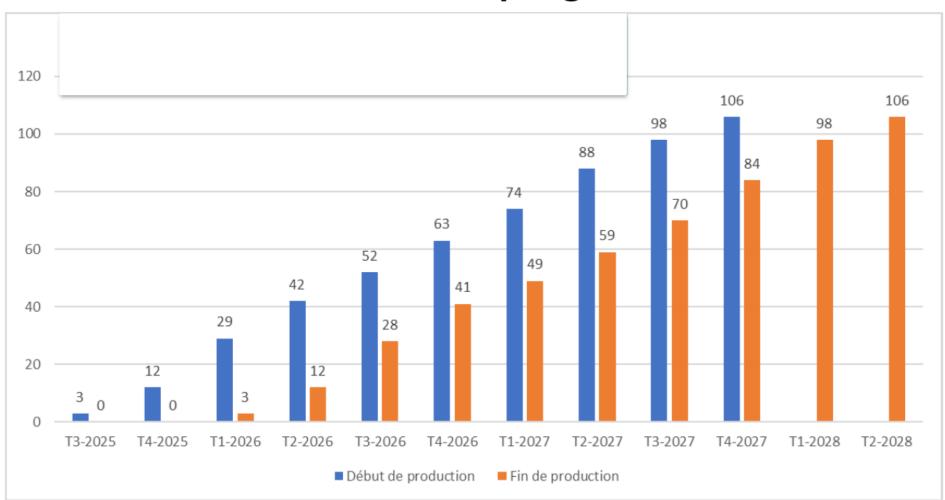
### QUEL SCENARIO POUR LES MISES À JOUR À VENIR?





Volet OCSGE

### Calendrier de programmation M3 (S2)





# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté Égalité Fraternité

MERCI de votre attention